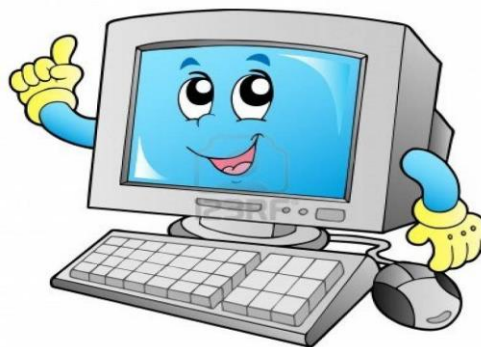




LETTRE D'INFORMATION



Madame, Monsieur,

La commune de Savignac de l'Isle vous propose deux formules pour le règlement de la cantine scolaire :

- Paiement en ligne → selon les mêmes modalités que l'école maternelle de Saint-Martin du Bois.
- Prélèvement automatique → remplir une convention en Mairie et fournir un RIB lors de la première adhésion ou en cas de changement de compte bancaire.

Pour les parents choisissant la formule de paiement en ligne, le coupon-réponse fera office d'inscription à ce mode de règlement.

RAPPEL : il est impératif de régler vos factures auprès de la Trésorerie de Coutras afin de permettre à vos enfants de continuer à bénéficier des prestations périscolaires.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous renseigner auprès de la Mairie ou en appelant le secrétariat au 05.57.84.25.90 ou au 09.66.95.25.90.

Le secrétariat.

COUPON REPONSE

(à retourner en Mairie)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

TEL : COURRIEL : @

Je choisis la formule suivante :

Prélèvement automatique

ou

Paiement en ligne

A Le

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)